

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 34
Date de convocation : 12 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint (présent de la délibération n°19-12-266 à la délibération n°19-12-289 puis de la délibération n°19-12-291 à la délibération n°19-12-296), Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller municipal, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée.

Absents excusés :

Alain HERAUD, Omar N'FATI, Nouredine BOUACHERA, Régis GRELOT (délibération n°19-12-290)

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Gabi HÖPER (donne pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (donne pouvoir à Christophe GIGOT), Monique MEYNARD (donne pouvoir à Rodolphe GUYOT)

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir de la délibération n°19-12-266 à la délibération n°19-12-289 : 31

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir à la délibération n°19-12-290 : 30

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir de la délibération n°19-12-291 à la délibération n°19-12-296 : 31

Madame Sandy CHAUVEAU a été désignée comme secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2019

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Sandy CHAUVEAU.
- approuvé le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019.

Monsieur le Maire a annoncé à l'assemblée, la démission du Conseil Municipal de Monsieur Christophe DARDENNE, Conseiller Municipal (courrier reçu le 13 décembre 2019).

Présentation par Monsieur le Maire des travaux de sécurisation de la flèche de l'Eglise Saint-Jean.

Monsieur le Maire, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, des décisions prises en vertu de la délibération consentie le 18 avril 2014, modifiée par celles du 15 décembre 2014, du 21 novembre 2016 et du 15 mars 2018 (**délibération n°19-12-266**).

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

PERSONNEL

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

-19-12-267 : Tableau des effectifs – transfert de compétence eau et assainissement

Le Conseil Municipal décide :

- la suppression de cinq emplois permanents à temps complet du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 dans les conditions suivantes :

- un emploi permanent de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi permanent de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- deux emplois permanents de technicien à temps complet
- un emploi permanent à temps complet adjoint administratif

- d'approuver la convention de mise à disposition partielle de 2 agents municipaux de la ville de Libourne auprès de la CALI à hauteur de 30% et 20% de leur temps de travail

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de celle-ci.

-19-12-268 : Avance sur subvention 2020 – Amicale du personnel et Comité des œuvres sociales

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution et au versement de cette avance sur subvention aux associations selon le tableau ci-dessous :

Comité des œuvres sociales	50 000€
Amicale du personnel	17 000€

- à signer les conventions de subventionnement afférentes

MARCHES PUBLICS

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

-19-12-269 : Adoption du règlement interne de la commande publique

Le Conseil Municipal adopte le règlement interne de la commande publique.

-19-12-270 : Adhésion de la Ville de Libourne au groupement de commandes portant sur l'élaboration d'un schéma directeur de l'immobilier initié par La Cali

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes relatif à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'élaboration d'un schéma directeur immobilier désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant

- de signer, notifier et exécuter les marchés selon les conventions

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Madame Corinne VENAYRE

-19-12-271 : Acquisition de l'immeuble sis 28 rue Durand (BH 644p – Lot B)

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle BH 644p (lot B) sise 28 rue Durand pour une superficie de 352 m² au prix de 250 000 euros à Madame Michèle FAURE, Madame Marie Pierre ESTAGER et de Monsieur François Xavier ESTAGER

- d'accepter que les frais notariés inhérents à cette acquisition soient à la charge de la Ville

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette acquisition

-19-12-272 : Mesures d'accompagnement du dispositif SPR / aides communales à la restauration des façades ainsi qu'à la pose ou la restauration des menuiseries en bois pour les immeubles situés dans le périmètre de l'opération d'aménagement – année 2020

Le Conseil Municipal décide :

- de reconduire et d'approuver le dispositif d'aide à la restauration de façade ainsi qu'à la pose et restauration de menuiseries en bois pour l'année 2020 défini comme suit :

- subvention de 30 % du montant total hors taxes des travaux plafonnée à 3 000 € maximum par type de travaux
- subvention de 40 % du montant total hors taxes des travaux plafonnée à 4 000 € maximum par type de travaux pour les rues ayant fait l'objet d'un aménagement urbain

- d'approuver les critères d'attribution des subventions définis ci-dessus et le règlement d'intervention correspondant

- d'accepter l'exonération de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour le(s) bénéficiaire(s) des aides

- d'autoriser le versement des subventions accordées en fonction des critères décrits ci-dessus sur production des factures acquittées par le maître d'ouvrage pour les travaux qui auront été préalablement autorisés par arrêté municipal, pour lesquels un accord de principe de versement de la subvention aura été établi, et pour lesquels le contrôle de la bonne exécution aura été effectué par agent assermenté

- de dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget des exercices considérés

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce dossier

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

Envoyé en préfecture le 21/12/2019

Reçu en préfecture le 21/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213302433-20191218-CR_SOM_DEC19-AU

-19-12-273 : Budget principal : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires ci-dessous au budget principal 2019 :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET VILLE

Section de fonctionnement				
CHAPITRE	OBJET	BP + DM 2019	DM 2	TOTAL BP 2019
DEPENSES				
920	Services généraux administration générale	9 247 373,50 €	-110 000,00 €	9 137 373,50 €
921	Sécurité et salubrité publiques	1 213 884,00 €	-20 000,00 €	1 193 884,00 €
922	Enseignement et formation	5 950 883,50 €	60 000,00 €	6 010 883,50 €
923	Culture	3 515 350,00 €	10 000,00 €	3 525 350,00 €
924	Sports	3 724 021,00 €	60 000,00 €	3 784 021,00 €
928	Aménagement et services urbains	6 183 776,00 €	21 000,00 €	6 204 776,00 €
929	Action économique	783 027,00 €	-21 000,00 €	762 027,00 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €	

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Par 30 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gonzague MALHERBE), le Conseil Municipal a adopté les délibérations suivantes :

-19-12-274 : Budget annexe Festivités et actions culturelles : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires ci-dessous au budget annexe Festivités actions culturelles 2019 :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 21/12/2019
 Reçu en préfecture le 21/12/2019
 Affiché le _____ **SLOK**
 ID : 033-213302433-20191218-CR_SOM_DEC19-AU

Section de fonctionnement						
CHAPITRE	FONCTION	COMPTE	OBJET	BP 2018 + BS	DM 1	TOTAL BP 2018
DEPENSES						
011	313 - Théâtres	60612	Mécénats EDENIS	14 800,00 €	3 000,00 €	17 800,00 €
	33 - Action culturelle	60623	Mécénats CONSEIL VINS FRONSAC	15 300,00 €	2 400,00 €	17 700,00 €
		6135	Mécénats Chaveau SAS	29 500,00 €	2 145,00 €	31 645,00 €
		6236	Mécénats Laplante + SODAL	40 000,00 €	2 060,00 €	42 060,00 €
		6257	Mécénats DITEP Rive droite	74 000,00 €	1 120,00 €	75 120,00 €
			TOTAL CHAPITRE	173 600,00 €	10 725,00 €	184 325,00 €
67	313 - Théâtres	6713	Mécénats 2019	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
	33 - Action culturelle	6713	Mécénats 2019	0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	47 500,00 €	47 500,00 €
			TOTAL DEPENSES		58 225,00 €	
RECETTES						
70	313 - Théâtres	7062	Mécénats 2019	0,00 €	555,00 €	555,00 €
	33 - Action culturelle	7062	Mécénats 2019	0,00 €	2 134,00 €	2 134,00 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	2 689,00 €	2 689,00 €
77	313 - Théâtres	7713	Mécénats 2019	0,00 €	9 345,00 €	9 345,00 €
	33 - Action culturelle	7713	Mécénats 2019	0,00 €	46 191,00 €	46 191,00 €
			TOTAL CHAPITRE	0,00 €	55 536,00 €	55 536,00 €
			TOTAL RECETTES		58 225,00 €	

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

-19-12-275 : Budget annexe service public de l'assainissement non collectif : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires ci-dessous au budget annexe service public de l'assainissement non collectif 2019 :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE SPANC

Section d'exploitation					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 2	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.011	611	Contrôle branchements particuliers SUEZ	8 500,00 €	200,00 €	8 700,00 €
		TOTAL DEPENSES		200,00 €	
70	7062	Redevance ANC	8 537,01 €	200,00 €	8 737,01 €
		TOTAL RECETTES		200,00 €	

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

-19-12-276 : Budget annexe Port de Libourne – Saint Emilion : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires ci-dessous pour l'exercice 2019 :
Libourne - Saint Emilion 2019 :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE PORT DE LIBOURNE-SAINT EMILION

Section d'investissement				
CHAPITRE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES				
020	Dépenses imprévues	32 900,37 €	-5 000,00 €	27 900,37 €
21	Immobilisations corporelles	114 545,06 €	5 000,00 €	119 545,06 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €	

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

-19-12-277 : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe Port de Libourne – Saint Emilion

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à maintenir le montant de l'avance de trésorerie au budget annexe Port de Libourne – Saint Emilion par la collectivité de rattachement – le budget principal de la Ville de Libourne – à 200 000 € et de fixer la date limite de remboursement de celle-ci au 31 décembre 2020

Les opérations de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont non budgétaires. Elles sont imputées au compte de dépense 553 du budget principal et au compte de recette 5192 du budget annexe.

-19-12-278 : Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Port de Libourne – Saint Emilion

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement d'une subvention d'équilibre de 85 000 €

-19-12-279 : Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe Festivités et actions culturelles

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à adopter la procédure suivante :

- l'équilibre du budget 2019 du budget annexe Festivités et actions culturelles ayant été réalisé par le biais d'un virement d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 995 000 €, le montant définitif sera fixé lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 dans la limite maximale de cette inscription budgétaire et sera exécuté dans le cadre de la journée complémentaire

-19-12-280 : Budget principal : dispositions relatives aux opérations avant le vote du budget primitif 2020

Envoyé en préfecture le 21/12/2019
 Reçu en préfecture le 21/12/2019
 en dépense d'investissement

Affiché le



ID : 033-213302433-20191218-CR_SOM_DEC19-AU

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant

- à ouvrir, pour l'ensemble des budgets concernés, pour les crédits gérés hors autorisation de programme (AP), des crédits de paiement provisoires dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2019, énumérés dans le tableau ci-dessous

- à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2020 et de les compléter le cas échéant à l'adoption de celui-ci. Le comptable est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis

Ville de Libourne : budget principal

Budget Principal 2020 : Investissement 25% (opérations hors ACP)			
Code opérati	Imputation (chapitre-fonction-article-service Gestionnaire)	Détail de l'opération	Montants demandés au 25%
575	908-90824-2115-DUF	Acquisitions foncières (Estager)	300 000
178	903-90324-2313-INBA	Travaux Eglise St Jean (sécurisation)	300 000
279	901-90112-2152-SIG	Vidéo-protection (Dagueux, sites culturels, Hôpital, CTM)	210 000
	910-910-238-DFIN	Avances (marchés publics)	150 000
371	902-9020-2188-ENVI	Aménagement et verdissement de la cour de l'école élémentaire du Sud	80 000
176	900-900200-2313-INBA	Gestion contrôle d'accès Etablissements sportifs	72 000
244	908-908221-2313-INVD	Place Princeteau (Orbe et Union - maîtrise d'œuvre)	60 000
423	900-900203-2182-TVEH	Matériel roulant (véhicules espaces verts et sports)	54 000
175	902-90211-2313-INBA	Création de classes maternelles rentrée 2020 (maîtrise d'œuvre)	40 000
177	904-90414-2313-INBA	Travaux du Centre équestre (sécurisation incendie)	40 000
571	900-900201-2051-INFO	Mise à niveau des licences office	30 000
11	900-900200-2313-INBA	Divers bâtiments Travaux mise à niveau	30 000
13X061	903-9030-20422-DUF	Subventions façades	30 000
579	900-900200-2188-TEL	Equipements téléphonie (tablettes - enveloppe)	25 000
571	900-900201-2183-INFO	Renouvellement postes informatiques (télétravail - enveloppe)	22 000
14	902-9020-2313-INBA	Bâtiments sociaux travaux annuels de mise à niveau	20 000
171	900-900200-2313-INBA	Divers bâtiments - conformité sécurité	20 000
574	904-90412-2188-SPOR	Equipements sportifs Stades	15 000
170	900-900200-2313-INBA	Accessibilité PMP	15 000
1701	902-9020-2313-INBA	Divers bâtiments travaux d'amélioration thermique et développement durable	15 000
175	904-90411-2313-INBA	Bâtiments sportifs travaux annuels mise à niveau	10 000
178	900-900200-2313-INBA	Couvertures travaux annuels mise à niveau	10 000
1797	903-9030-2313-INBA	Schéma directeur Immobilier	10 000
1704	904-90414-2313-INBA	Gymnase Kany (mise aux normes)	10 000
572	900-900200-2188...	Matériel divers (défibrillateurs)	10 000
271	908-908221-2315-INVD	Voie accessibilité PMP	10 000
278	908-90814-2315-INVD	Travaux éclairage public	10 000
574	904-90411-2188-SPOR	Equipements sportifs Gymnases	7 500
472	908-90821-2152-TYDI	Equipements matériels voirie	6 000
5720	901-90112-2188-POLICE	Equipements police municipale	5 000
TOTAL QUOTE PART 25%			1 616 500

-19-12-281 : Budget principal : avance sur la subvention 2020 au Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser, dans l'attente du vote de la subvention totale 2020, une avance sur subvention au C.C.A.S. d'un montant de 586 250 € au titre du premier trimestre 2020

-19-12-282 : Budgets annexes service public de l'eau potable et de l'assainissement : délibération fixant les principes de transfert des excédents et déficits

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les principes suivants :

Budget annexe assainissement :

Section de fonctionnement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Section d'investissement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Budget annexe régie des eaux :

Section de fonctionnement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Section d'investissement : transfert de l'excédent / déficit à La Cali

Budget annexe SPANC :

Section de fonctionnement : transfert de l'excédent / déficit à La C

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens concernés par le transfert de la compétence eau et assainissement

-19-12-283 : Budget principal et budgets annexes : actualisation des autorisations de programme – crédits de paiement – année 2019

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement, au titre de l'année 2019, pour un certain nombre d'opérations identifiées :

- sur le budget principal (Aménagement cœur de Bastide, aménagement des quais de la Confluence, restructuration de l'école du centre, aménagement et sécurisation de l'avenue Foch, Réhabilitation du pont Beauséjour, Maison des associations, réhabilitation du stade de la Jalousie, création d'un terrain de football synthétique sur l'annexe du stade Moueix, chaussées et trottoirs, charte du mobilier urbain, Ferme de La Barbanne, modernisation du marché couvert, aménagement de la place du Square du XVe Dragon)
- sur le budget annexe service public de l'assainissement (réhabilitation du réseau d'assainissement de la Bastide et hors Bastide)
- sur le budget annexe service public de l'eau potable (rénovation des châteaux d'eau, réhabilitation du réseau d'eau potable)

Par 30 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gonzague MALHERBE), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :

-19-12-284 : budget annexe service public de l'eau potable : décision modificative n°2

Le Conseil Municipal ouvre les crédits supplémentaires ci-dessous au budget annexe service public de l'eau potable 2019 :

DECISION MODIFICATIVE N°2-2019 BUDGET ANNEXE EAU

Section de fonctionnement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
RECETTES					
.042	777	Ajustement des écritures d'amortissement	3 700,00 €	4 500,00 €	8 200,00 €
70	70128	Ajustement des écritures d'amortissement	358 500,00 €	-4 500,00 €	354 000,00 €
TOTAL RECETTES				0,00 €	

Section d'investissement					
CHAPITRE	COMPTE	OBJET	BP 2019	DM 1	TOTAL BP 2019
DEPENSES					
.040	13918	Ajustement des écritures d'amortissement	3 700,00 €	4 500,00 €	8 200,00 €
TOTAL DEPENSES				4 500,00 €	
RECETTES					
16	1641	Ajustement des écritures d'amortissement	452 280,86 €	4 500,00 €	456 780,86 €
TOTAL RECETTES				4 500,00 €	

Cette décision modificative n°2, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet pas en cause l'équilibre général du budget.

-19-12-285 : Remboursement d'une fourrière

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais avancés d'un montant de 125,51 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

-19-12-286 : Remboursement de frais de fourrière

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le remboursement des frais avancés d'un montant de 125,51 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les actes en découlant

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

-19-12-287 : Avenant n°5 au contrat de partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore / PPP

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accepter les termes de l'avenant portant sur :

- l'intégration aux prestations dues par le titulaire, au titre du contrat, une prestation de géo référencement et de détection en classe A, des réseaux en service d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la ville de Libourne tels que définis au contrat et suivant les conditions financières suivantes :

- prix ferme forfaitaire au mètre linéaire éclairage public 1,50 € HT
- prix au mètre linéaire signalisation lumineuse tricolore 1,50 € HT avec un maximum de 20 km/an tous réseaux confondus

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX

Rapporteur : Madame Agnès SEJOURNET

-19-12-288 : Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne 2019 pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- approuver le programme d'aides financières de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne afin d'attribuer les subventions
- engager les dépenses et signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers

-19-12-289 : Renouvellement de la participation financière de la commune pour les travaux de mise en conformité des branchements privés d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à instaurer une participation financière en 2020 selon les dispositions suivantes :

Quotient familial	% d'aide de la Ville de Libourne sur le montant HT des travaux à réaliser
Quotient inférieur ou égal à 457 €	20%
Quotient supérieur à 457 € et inférieur ou égal à 914 €	10%
Quotient supérieur à 914 € et inférieur ou égal à 1372 €	5%
Quotient supérieur à 1372 €	Pas d'aide

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

-19-12-290 : Subventions aux associations sportives pour la saison 2019/2020 : 2ème partie

M. Régis Grelot membre d'une des associations concernées quitte la salle et ne participe ni au débat et ni au vote.

Le Conseil Municipal :

- approuve cette attribution selon le tableau joint
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de subventionnements afférentes ainsi que les avenants correspondants

SUBVENTIONS SPORTIVES : 2019 SAISON 2019-2020

convention à partir de 23 000 €

2ème partie

ASSOCIATIONS SPORTIVES	Fonctionnement	Titulaires	promotion ville	Sous total sans mise à disposition du personnel	Mise à disposition du personnel	TOTAL
Aquasport	376 €			376 €		376 €
ASL Aikido	158 €			158 €		158 €
ASL Athlétisme	10 652 €			10 652 €		10 652 €
ASL Badminton	2 681 €			2 681 €		2 681 €
ASL Ball Trap	1 183 €			1 183 €		1 183 €
ASL Basket	2 031 €			2 031 €		2 031 €
ASL Judo	3 015 €			3 015 €		3 015 €
ASL Karaté Do	180 €		220 €	400 €		400 €
ASL Natation	3 443 €			3 443 €		3 443 €
ASL Pelote Basque	50 €			50 €		50 €
ASL Tennis de Table	2 430 €			2 430 €		2 430 €
ASL Tir à l'Arc	2 989 €			2 989 €		2 989 €
ASL Triathlon	6 954 €			6 954 €		6 954 €
ASL Volley	402 €			402 €		402 €
ASL Vietnam Viet Vo Dao	187 €			187 €		187 €
ASPTT	1 038 €			1 038 €		1 038 €
Ass. Lib. Gymnastique Volontaire	485 €			485 €		485 €
Ass. Libourne Miséricorde Aventure	255 €			255 €		255 €
Association Jing Gang	825 €			825 €		825 €
Association Sportive et de Loisir de Libourne	77 €		200 €	277 €		277 €
Association Vélo Club Libournaise FFC	1 227 €		1 500 €	2 727 €		2 727 €
Canoe kayak sport Libourne	20 038 €			20 038 €		20 038 €
Challengers Taekwondo Club	631 €			631 €		631 €
Club Libournaise de la retraite sportive	0 €			0 €	5 991 €	5 991 €
Club Nautique de Libourne 1876	10 787 €			10 787 €		10 787 €
Cyclo Club Libourne	961 €			961 €		961 €
Escalibourne	3 752 €			3 752 €		3 752 €
Escrime Club Libourne	7 973 €			7 973 €		7 973 €
Football club Libourne	8 682 €		19 900 €	28 582 €	2 021 €	30 603 €
Football Libourne	81 €			81 €		81 €
Foulées vertes en Libournaise	848 €			848 €		848 €
Gymnastique Volontaire Libourne	185 €			185 €		185 €
Hand Ball club Libournaise	9 072 €		29 700 €	38 772 €	5 432 €	44 204 €
Hatha yoga	137 €			137 €		137 €
Hockey Club Libourne	478 €			478 €		478 €
Huit Pool Club Libourne	897 €			897 €		897 €
La ligne Libournaise	482 €			482 €		482 €
L'Echiquier Libournaise	750 €			750 €		750 €
Les Bleus de Saint-Ferdinand	3 628 €		7 460 €	11 088 €		11 088 €
Les Chemins de Traversée	299 €			299 €		299 €
Les Girondins de Libourne	49 €			49 €		49 €
Les Rouges de Saint-Jean	2 488 €		3 800 €	6 288 €	4 695 €	10 983 €
Libourne Ride Club	342 €			342 €		342 €
Libourne Aéro Club	255 €			255 €		255 €
Libourne Plongée	1 304 €		2 500 €	3 804 €		3 804 €
Libourne Savate	353 €			353 €		353 €
Marcher en Libournaise	351 €			351 €		351 €
Rugby Club Libourne	3 918 €		17 200 €	21 118 €	3 388 €	24 506 €
Tennis Club de Libourne	3 708 €			3 708 €		3 708 €
Tir Sportif Libourne	11 747 €		5 929 €	17 676 €		17 676 €
Twirling club libournaise	800 €			800 €		800 €
Union Sportive Vallée de l'Isle basket	713 €			713 €		713 €
Viet Vo Dao Libourne	166 €			166 €		166 €
total	136 521 €	13 389 €	75 020 €	224 930 €	21 527 €	246 457 €

CULTURE

Rapporteur : Monsieur Michel GALAND

-19-12-291 : Attribution de subventions : complément décembre 2019

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- à procéder à l'attribution et au versement de subventions conformément au tableau ci-après :

STRUCTURE	ACTION SOUTENUE	
Association Muse et Samourai	Soutien à la programmation 2019/2020 et aux actions de sensibilisation artistique	2 000€
Association Le bleu du Ciel	Soutien au festival « multipistes » et aux 30 ans de création de « l’Affiche » revue murale de poésie	1 500 €
Association Rythm and Groove	Soutien à la programmation de concerts gratuits et ouverts à tous 2019/2020	1 500 €
Association amitiées Libourne Schwandorf	Participation accueil orchestre pour les 55 ans du jumelage	750 €
Lycée Max Linder	Soutien au séjour culturel en Russie année 2019/2020	500 €

-19-12-292 : Musée : complément de Mécénats, partenariats et parrainages culturels : exposition « T’y crois, toi, au Père Noël ? »

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- à valider les termes, à signer la convention et à encaisser, le cas échéant, les recettes correspondantes selon le détail suivant :

EXPOSITION « T'Y CROIS TOI AU PERE NOEL »		
SOCIETE	CONVENTION	MONTANTS ET VALEURS
Axal- Artrans	Mécénat partiel en nature et compétences sur transport d'œuvres	2 443 €

-19-12-293 : Convention d'objectifs et de subventionnement avec l'association culture et compagnie pour la saison 2019/2020

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention d'objectif et de subventionnement entre la Ville de Libourne et l'association Culture et Compagnie pour la saison 2019/2020 autorisant le versement d'une subvention à hauteur de 11 400€ et permettant la mise à disposition à titre gracieux de locaux au 15 rue Giraud.

VOIRIE - CIRCULATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

-19-12-294 : Mise à jour du linéaire de voirie communales

Le Conseil Municipal décide d'augmenter, suite aux incorporations des voiries du lotissement privé Beauséjour, le linéaire de voirie communale de 180 ml pour 2019, ce qui porte le linéaire de voirie communale au 31/12/2019 à 126 992 ml soit 126 km 992.

-19-12-295 : Aménagement de sécurité RD n°670 – Chemin de Carre – travaux sur le domaine public départemental – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Envoyé en préfecture le 21/12/2019
Reçu en préfecture le 21/12/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20191218-CR_SOM_DEC19-AU

Le Conseil Municipal décider d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant

- à signer une convention avec le Conseil Départemental ayant pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération sachant que les travaux de création du carrefour giratoire seront financés à 100% par la ville de Libourne.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Madame Annie CONTE

-19-12-296 : Création d'une chambre funéraire située au 8 avenue Lucie Aubrac

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande de la SCI ARMO de création d'une chambre funéraire au 8 avenue Lucie Aubrac à Libourne.

QUESTIONS DIVERSES :

• **Première question**

Monsieur Malherbe demande à Monsieur le Maire s'il a connaissance d'une rumeur portant sur la colle utilisée pour la pose du carrelage du centre aquatique qui ne serait pas « homologuée ». Il demande également des informations quant à l'ouverture du site.

Monsieur le Maire rappelle que la société sélectionnée était la société n°2 dans ce domaine au niveau national. Cette entreprise a été mise en liquidation début décembre.

Monsieur le Maire fait savoir que cette situation impacte évidemment l'avancée du chantier.

Un nouveau marché relatif à ce poste de travaux va donc être publié courant janvier.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas connaissance de cette rumeur et qu'une date d'ouverture du site pourra être « figée » en janvier.

Monsieur Arcaraz explique que les carreaux posés « sont plus grands que d'habitude » afin de réduire les joints.

En tout état de cause, il fait savoir que « tout repreneur du chantier ne prendra pas la responsabilité de ce qui a été fait avant ». Ainsi, l'entreprise sélectionnée dans le prochain appel d'offre, décollera le carrelage déjà posé. Les travaux correspondants débiteront en février.

• **Deuxième question**

Monsieur Malherbe demande à Monsieur le Maire si le déjeuner qu'il a eu ce midi avec Monsieur Rigamonti était en lien avec un projet hôtelier pour la Ville.

Monsieur le Maire fait savoir que son déjeuner n'avait pas pour objet la question hôtelière.

La séance a été levée à 20H40.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21.12.2019 et de la publication, le 21.12.2019
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

Envoyé en préfecture le 21/12/2019

Reçu en préfecture le 21/12/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20191218-CR_SOM_DEC19-AU